

## Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité Social et Economique du 26 septembre 2023

Laure
Laure
Xavier
Sarah
Christ
Thierr
Christ
Annic
Moha
Berna
Auréli
Hervé
Elena
Jean-F
Cristi
Germa
Abdera

Début de séance

L'approbation d

### Informations direction :

#### 1. Point activi

##### Appels d'offre :

- Nous avons re
- Pas d'appel d'

##### Tourisme / Occ

- Beaucoup de c
- Nous devons r
- Nous avons pl
- Nous avons be
- type de voyage
- Keolis France :

## 2. Point sur les effectifs

### ⊙ Départs CDI en Août 2023 :

- VAUTHIER Raphaëlle, Mobilité groupe au 27/08/2023
- PRUDHOMME Frédéric, Démission au 27/08/2023
- GRANDCHAMP Thierry, Démission au 31/08/2023
- ROBINET Yves, Retraite au 31/08/2023

### Transfert Lot 6 B au 31/08/2023 :

- HERBOULET Marie-Noëlle
- LIPTAK Grégory
- THUBE Frédéric
- PATAILLE Jérôme
- DAGNET Vincent
- PERES Alvaro
- DERCOURT Philippe

### ⊙ Arrivées CDI en Août 2023 :

- PARROT Marion, Conducteur Receveur, au 28/08/2023
- GARCIA Vicente, Conducteur Receveur, au 28/08/2023

### ⊙ CDD en cours :

Nom	Prénom	Type Contrat	Emploi occupé
KLEINE	Yann	CDD Contrat Apprentissage	APPRENTI CARROSSIER-PEINTRE
EL OTMANI	Mouhcine	CDD Remplacement	CONDUCTEUR RECEVEUR
COUETTE	Alain	CDD Remplacement	CONDUCTEUR RECEVEUR
MICHELIN	Franck	CDD Remplacement	CONDUCTEUR RECEVEUR
AGJIJAJ	Gazmend	CDD Remplacement	CONDUCTEUR RECEVEUR
VALLE	Xavier	CDD Remplacement	CONDUCTEUR RECEVEUR
TURLIER	Rémi	CDD Surcroit d'Activité	CONDUCTEUR RECEVEUR (ligne SNCF Nevers/Chalon)
OUSSOUBOV	Alexandre	CDD Surcroit d'Activité	CONDUCTEUR RECEVEUR (ligne SNCF Nevers/Chalon)
FARKOUS	Abdellah	CDD Remplacement	CONDUCTEUR RECEVEUR

### ⊙ Recrutements en cours :

Mécanicien Bus & Car  
 Conducteur Receveur  
 Responsable d'Exploitation  
 Agent Commercial  
 Approvisionneur poste pourvu au 04/10/2023

Le service RH rappelle que le dispositif Kooptis est étendu sur toutes les filiales Keolis de France.

## 3. Information / Consultation sur la Situation économique et financière de l'entreprise

Conformément à son obligation légale, le président du CSE a communiqué aux membres une documentation sur la politique sociale de l'entreprise, conditions de travail et emplois et a procédé à une présentation orale de la situation de l'entreprise.

Les objectifs pour les années à venir sont :

- la certification iso 14001
- la dématérialisation de l'information,
- l'amélioration de l'outil industriel (sobriété énergétique : répondre à la contrainte imposée par les entreprises)
- la transformations des équipements (car de GT)
- la préparation aux appels d'offre de 2025

A la suite de cette présentation, il est procédé à la consultation des membres : approbation à l'unanimité.

#### 4. Planification prochaines réunions CSE

Mardi 07 novembre 2023

Mardi 12 décembre 2023 - HSCT

Mardi 16 janvier 2024 - réunion de rentrée

Mardi 6 février 2024 - réunion d'ouverture du nouveau groupe CSE

Mardi 19 mars 2024

#### 5. Présentation rétroplanning des Elections Professionnelles

La Direction propose un planning prévisionnel :

RETROPLANNING ELECTIONS CSE 2023		
Fin des mandats =		Option 1
1	Informer les salariés par tout moyen permettant de conférer date certaine à cette information de l'organisation de l'élection	26/09/2023
2	Invitation des syndicats à négocier le protocole électoral + établir la liste de leurs candidats	29/09/2023
3	Négociation du protocole	18/10/2023
11	1er tour 15 jours maximum avant la fin des mandats	22/11/2023
17	2nd tour	06/12/2023

Le DS représentant CFDT a demandé à avoir une prorogation des mandats afin d'effectuer les élections en début d'année 2024, pour un motif comptable (fin d'exercice) donc pour faciliter le bon fonctionnement et gestion du CSE.

La Direction fait un tour de table, le représentant UNSA s'y oppose fortement.

La prorogation est proposée par la Direction aux deux délégués syndicaux via la signature d'un accord ; avec la proposition suivante :

- le 1er tour aura lieu le 17 janvier 2024
- le 2eme tour aura lieu le 30 janvier 2024

#### Questions des membres du CSE :

Points en attente :

##### 1. Qu'a donné l'audit sur les temps de HLP dépôt-gare ?

La Direction informe le CSE qu'un deuxième audit a été fait sur le mois de septembre :

- sur 323 trajets HLP théoriques entre la gare et le dépôt dans Okapi
- 30 trajets théoriques analysés
- \* 15 sur la ligne 106

\* 10 sur la ligne 112

\* 5 sur la ligne 109

- 12h40 de temps théorique payées dans Okapi – 6h32 réalisées

- 11 trajets HLP n'ont pas été réalisés – conducteur reste en gare, à Darcy etc

- temps moyen de HLP : 20mn et 38s sur Okapi 20mn

- un trajet avec une moyenne plus haute sur le 106 pour le départ 17h15 de la gare

L'analyse a démontré que le temps payé en faveur des conducteurs reste nettement supérieur aux temps moyens réalisés ; donc aucun paiement supplémentaire ne sera effectué.

La Direction convient qu'une autre analyse sera effectuée sur le temps de mise à quai.

## **2. Point Divia.**

Se référer aux questions Divia ci-dessous.

## **3. Où en est le réaménagement de la salle de pause conducteurs ?**

La Direction informe qu'après le départ de la Chargée de Missions HSE, c'est le service marketing qui reprend le dossier. La finalisation de l'aménagement du sas d'entrée est en cours. Le dossier de la salle de pause sera donc repris juste après.

## **4. La centrale téléphonique.**

La Direction informe que tout le matériel est sur place et installé, nous attendons l'intervention du fournisseur pour la mise en service.

## **5. Les câbles de démarrage sur les groupes de véhicules extérieurs (demande de novembre 2022).**

Afin d'éviter les soucis de démarrage ou plutôt de non-démarrage des véhicules lors des rentrées scolaires, la Direction va modifier la consigne « démarrage » en y incorporant de faire un aller-retour dépôt et de faire le plein de carburant.

Mais les câbles de démarrages ne seront pas distribués, les conducteurs n'ayant pas l'habilitation « électricité ».

### Maintenance :

## **6. Dans les véhicules Divia serait-il possible d'avoir des supports monnaie ainsi que des boîtiers de caisse (monnayeurs) ?**

La Direction est prête à fournir le matériel et est à l'écoute de proposition d'un produit convenable, compatible aux Divia et Mobigo, de la part des conducteurs.

## **7. Demande de câble de démarrage pour les véhicules extérieur.**

Se référer à la question n°5.

## **8. Divia city : où en est-on sur la programmation du nettoyage (vitres et intérieur) des navettes ?**

La Direction fait part de son vœu de revoir le contrat de nettoyage (bus et locaux).

### Exploitation :

## **9. Lors d'un accident, le conducteur n'a plus à remplir de constat mais doit donner un coupon du carnet « accident », le constat sera rempli au dépôt avec l'atelier et le client... est ce que l'on tient compte de l'avis du conducteur ? Compte tenu de la mise en place de la prime de non-accident.**

La Direction informe que la procédure est :

- Jour J : prendre photo - informer l'atelier – remettre à la partie adverse le coupon « accident ».

Dans le cas où la partie adverse veut un constat immédiat, appeler l'Atelier qui reprend la main téléphoniquement.

- le lendemain ou dès que le conducteur se trouve au dépôt, il doit se faire connaître et remplir le constat interne.

- le contact est pris avec la partie adverse et le constat d'assurance est rempli à ce moment-là. Il se peut, que la partie adverse vienne avant le conducteur donc l'atelier rempli le constat au mieux des infos du moment.

Chaque cas d'accident est analysé, la perte de la prime n'a lieu que si le conducteur est 100% responsable.

**10. Un salarié sous « restrictions médicales » émises par la médecine du travail, a postulé à un poste vacant, compatible avec sa pathologie ; pourquoi n'est-ce pas respecté ?**

Le Médecin du Travail est présent lors de cette réunion.

Il est convenu avec la Direction qu'avant d'émettre des restrictions écrites, un échange téléphonique sera effectué afin de définir la faisabilité et le type de limitations.

Il est nécessaire de trouver un équilibre entre l'équité et l'égalité. Lors de restrictions émises c'est aux détriments des autres conducteurs.

**11. Quand et sous quelles formes la formation « conduite ECO » sera mise en place ?**

La Direction informe que sur deux autres réseaux, elle est en essai et ne sera pas disponible sur Dijon avant 2024.

Deux types de calcul et de visualisation sont faisables :

- le conducteur avec son véhicule sur sa ligne (parcours habituels)

- le conducteur avec un véhicule sur un parcours identique à tous.

Divia :

**12. Nous n'avons pas de toilettes au terminus de la flexo 44. Serait-il possible de demander en premier lieu des toilettes provisoires en attente de toilettes définitives ? (à l'arrêt longvic ZI)**

La Direction propose une solution auprès de Divia qui est entrain de réétudier le terminus de la F44 et envisage un arrêt aux terminus soit de la 18 soit de la 6.

Les plans et itinéraires seront distribués à ce moment-là.

**13. Malgré les provisions d'eau que les conducteurs peuvent faire avant de partir en service, par très fortes chaleur cela ne suffit pas toujours. Serait-il possible de mettre en place une distribution de bouteilles, pour les véhicules en ligne, à des points stratégiques de Dijon ?**

La Direction informe qu'elle fera une demande auprès de Divia afin qu'ils effectuent une distribution commune, qu'ils ne fassent pas de différence entre Keolis Bourgogne et Keolis Dijon Multimodalités, avec une refacturation des produits distribués.

**14. Lors de l'élaboration des roulements, des feuilles de routes, quelle convention collective a été utilisée ?**

La Direction confirme que nous sommes bien sous la Convention Collective Interurbaine avec en application de la RSE en fonction du type de service

- BC + ligne +50km : RSE (4h30 conduite = 45mn coupure)

- BC ou ligne + 50 km : RSE

- moins de 50km : code du travail

**15. Serait-il possible d'informer les conducteurs polyvalents qui roulent sur Divia que les « feuilles divia » sont à remplir (km, n° service, nom) ?**

La Direction informe qu'effectivement la notice explicative n'a pas été remise cette année dans la bible, mais une note de service sera distribuée.

**16. City : Serait-il possible de faire tourner les 4 navettes (comme prévu) surtout les après-midi et jours de marché ?**

La Direction informe qu'en temps normal les 4 navettes sont prévues mais par manque de conducteurs, le roulement ne se fait qu'avec 3.

Le passage de 10 minutes est repoussé à ce moment-là à 13 minutes. Le PC Divia en est informé.

**17. City : les toilettes sur la city sont de plus en plus problématique (attente, beaucoup de monde ou en panne).**

La Direction reconfirme qu'il n'y aura pas d'ajout de toilettes en ville. Trois possibilités s'offrent aux conducteurs : les toilettes publics, toilettes Trémouilles, et dans les Cafés de proximités.

**18. Lors des rentrées des véhicules les soirs après 20h-21h, le stationnement est problématique, serait-il possible de voir pour remettre des emplacements attirés à chaque véhicule ?**

La Direction informe que l'attribution de place par véhicule est difficilement faisable mais va étudier le principe de « sectorisation » par type de véhicule.

**19. Les autocars se garent toujours en face du lavage. Serait-il possible d'enfin de sortir une note de service ?**

La Direction va refaire un rappel et relancer la note de service.

**20. Les conducteurs demandent que les nouveaux codes girouette soient intégrés dans le listing se trouvant dans chaque autobus.**

La Direction va se rapprocher de Divia afin de mettre à jour les autocollants des lignes et les apposer dans chaque véhicule.

**21. Les conducteurs demandent à retrouver les plaquettes avec les horaires des différentes lignes. Où sont-elles ?**

La Direction informe que les plaquettes n'ont pas été faites cette année, car peu de demande et très peu utilisées l'an dernier. Elles seront imprimées dès qu'une stabilité sera trouvée sur les lignes dont les courses sont à la demande.

**22. Les conducteurs demandent à être prévenus plus tôt pour les TAD (avant 19h).**

La Direction informe que pour les réservations semaines et week-end :

- 17h résa bloquées chez Divia (toutes demandes faites auprès de divia sont traitées au fur et à mesure)
- 18h resa transmises à Keolis Bourgogne et traitées
- 19h résa retransmises aux conducteurs concernés

**23. Y aura-t-il les 5 heures garanties pour les services à la demande ?**

Comme mentionné lors de la dernière réunion du mois d'août. La garantie payée est bien de 5h.

La Direction informe également que pour le moment toutes les courses « à la demande » sont conservées donc le temps de travail effectué actuellement est supérieur à celui prévu (prévu 7h40 ; est à 8h25).

Des statistiques de comptage sont en cours afin de visualiser et modifier au mieux la demande.  
La Direction rappelle que les conducteurs concernés doivent bien remplir la feuille de prise de service.

**24. Les pauses de Fenay et Bretenieres se font maintenant sur Longvic. Comment faire pour aller aux toilettes ?**

La Direction informe qu'une discussion est en cours avec Divia afin de mettre les pauses aux extrémités des lignes (Fenay et Bretenières) ; donnant accès aux toilettes existants.

**25. Les conducteurs du grand roulement ont remarqué qu'il y avait plusieurs semaines de 45 heures et moins de semaines de 5 jours : le roulement n'est pas équilibré.**

La Direction en convient : actuellement, sur les 15 premiers jours d'exploitation, les semaines sont à 45 heures. Ce phénomène est dû au déclenchement continu des courses « à la demande ».  
Dans le cas où cela perdurera, les roulements viendraient à être modifiés et ajustés avec le petit roulement (sachant que la Re-Ut du petit roulement commence seulement à se faire).

**26. Il n'y a pas assez de temps sur les haut le pied. Cela concerne toutes les lignes. Serait-il possible de remédier au problème ?**

La Direction présente une analyse des différents temps de relèves et convient que sur le départ de la ligne 35 de 12h58 c'est un peu juste. Les autres relèves ont en moyenne entre 17 et 20mn de temps.

**27. Plusieurs conducteurs ont été affectés sur les nouvelles lignes sans avoir eu de reconnaissances au préalable. Comment cela se fait-il ? Nous avons pourtant un formateur interne....**

La Direction est surprise car d'après le listing des conducteurs potentiels, ils ont tous été programmés pour une reconnaissance préalable.

**28. Sur la ligne 114, les toilettes n'ont plus de cadenas et ne sont plus nettoyées. Quelles sont les solutions ?**

La Direction informe que la SNCF veut enlever les toilettes de chantier disponibles actuellement. Un contact téléphonique est prévu dans la journée par les animatrices de lignes.

Mobigo :

**29. Les BC durant l'été n'ont pas été tous imputés**

La Direction explique que le phénomène s'est produit pour un conducteur suite à plusieurs paramètres :  
- remplir les BC sur l'application (durée de vie des données très courtes)  
- l'absence pour vacances de l'agent préposé à la prépaye des BC

**30. TAD de la 112 de 10h le chauffeur est prévenu le matin sur place ...**

La Direction informe que le conducteur, en général un « Dijonnais », prend son service au dépôt avec une ligne fixe avant et est informé au plus tard à ce moment-là de sa dispo ou non sur le service suivant.

La Direction rappelle que lors d'une mention « Mise à dispo », il est préférable de ne pas prendre de rendez-vous personnel.

**31. Billettique : comment l'information est-elle passée pour que les usagers effectuent le renouvellement des cartes pour l'année scolaire à venir ? La validation des cartes scolaires sur les pupitres est pour bientôt, pourrons-nous également valider les scolaires primaires et collèges ?**

La direction confirme que l'information est bien passée auprès des usagers sur la nécessité de réactualiser, revalider l'usage des passages.

Lorsque la validation des cartes scolaires sur le pupitre AEP sera possible ; elle ne le sera pas pour les scolaires maternelles, primaires, collèges, l'utilisation de too school sera toujours nécessaire.

Administratif

**32. Prime de non-accidentologie : qu'en est-il advenu du salarié qui a perdu sa prime pour un dégât de 69,00 € ?**

La Direction informe que la prime a été créditée au conducteur concerné.

**33. Comment s'est passé la rentrée scolaire pour les primaires/maternel, la relation avec les accompagnateurs ? Quelle est la responsabilité du chauffeur en cas d'absence de l'accompagnateur ?**

La Direction précise que les accompagnateurs sont spécifiques à la région (d'autres régions n'en ont pas). Dans le cas où une difficulté est avérée avec un enfant, il est nécessaire d'en informer les animateurs de lignes afin qu'ils puissent faire un signalement à la région.

**34. Comment cela se fait-il qu'il y ait toujours des mois de retard sur le rendu des caisses ?**

La Direction informe que les plus gros écarts ont été régularisés. Les rappels sont faits individuellement.

**35. Comment compte se positionner la société suite au jugement de la Cour de cassation ce 13 Septembre 2023 concernant le droit aux congés payés pendant la maladie ? La charte des droits sociaux fondamentaux de l'Union Européenne acte que le code du travail français doit s'effacer.**

La Direction informe que malgré les décisions récentes de cours de cassation, la directive européenne n'est toujours pas transposée en droit français et les règles du code du travail en matière d'acquisition de congés n'ont pas été modifiées : donc pas d'application.

Œuvres Sociales :

**36. L'idée d'organiser un arbre Noël KB est-elle toujours à l'ordre du jour ?**

La Direction informe que l'idée est toujours d'actualité mais serait plutôt sous la forme d'une manifestation tous les 2 ans qui pourrait avoir lieu l'an prochain en date du 18 janvier. (Date à confirmer en fonction de la disponibilité de toutes les parties).

**Point HSCT :**

Participants :

Médecine du travail (Invitée et Présente)

Inspection du travail (Invitée)

Intervenant en Prévention des Risques Professionnels, CARSAT (Invité)

1) *Point accidentologie du travail*

## Point sur les accidents du travail au 31/08/2023

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>AVEC ARRÊT</b>	0	0	2	0	0	1	1	2				
<b>SANS ARRÊT</b>	1	0	0	1	0	2	0	0				

- Recrudescence des AT depuis le retour des congés (fin de l'été/rentrée)
- Mise en place d'un cheminement piéton le long des voitures de relève
- Réorganisation de l'atelier avec le projet KIHM

TF = 30,1 / TG = 0,3  
Objectif 2023 : TF = 32

2) Point sur la sinistralité

## Point sinistralité au 31/08/2023

	Année en cours Au 31/08/2023	Année N-1 Même période	2021 Même période
Accidents Non Responsables	12	12	8
Accidents Responsables à 50 %	2	4	1
Accidents Responsables à 100 %	72	69	58
<b>TOTAL ACCIDENTS</b>	<b>86</b>	<b>85</b>	<b>67</b>
Taux d'accident pour 100 000 km Objectif 2023 : 2	2,61	2,67	2,33
Coût global (non définitif)	66 396	97 561	41 473
Coût des accidents par kilomètre	0,021	0,031	0,015

Prochaine réunion :

- Mardi 07 novembre 2023

Fin de séance 13h10

Le président du CSE  
Laurent CHAPUS



Le secrétaire du CSE  
Christian KERVADEC



